

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 8  
Conseillers présents et représentés : 6

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**  
**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20/01/2025  
Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

**SEANCE du 30 Janvier 2025**

**Etaient présents :**

**Le Maire :** Alain NORTH.

**Les adjoints :** Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL

**Les conseillers :** Hervé OUVRARD, Frédéric SPILL

**Absents excusés :** Stéphanie MATHERN, Guillaume CROISSET, Benoit REGEL

**Procurations :** Benoit REGEL pour Hervé OUVRARD

**PV Conseil du 30 janvier 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 06/12/2024

**1. Ouverture anticipée des dépenses d'investissements**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2025 et ce dans la limite du **quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice 2024.

Cette autorisation est applicable au budget principal selon les affectations suivantes

Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024					
Chapitre ou opération (dépenses réelles)	A Montant des crédits N-1	B Restes à Réaliser	(A-B)*25 %	Crédits déjà autorisés par délib. du quart	Potentiel Maximum
20	20 115,00	0	5 028,00		5 028,00
204	2 000,00		500,00		500,00
21	386 799,22	0	96 699,75		96 699,75
<b>TOTAL</b>	<b>408 914,22</b>	<b>0</b>	<b>102 227,75</b>	<b>0,00</b>	<b>102 227,75</b>

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, **avant le vote du budget 2025**.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2025			
Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Frais d'étude mur du cimetière	20	2031	5 000,00
Achat de terrain	21	2111	2 000,00
Remplacement de la chaudière	21	2188	50 000,00
<b>Total</b>			<b>57 000,00</b>

## 2. Adoption de l'avant-projet réhabilitation du Lavoir

Le projet de renaturation de la zone humide au lieu-dit WEIHER, sous maîtrise d'ouvrage du SDEA rentre en phase réalisation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Le lavoir communal étant contigu à ce projet et complémentaire du programme de renaturation il serait souhaitable de réaliser la réhabilitation de ce patrimoine, simultanément ou dans la continuité du projet du SDEA

Vu le rapport d'expertise du bureau d'étude « l'atelier des territoires » sur l'état initial environnemental de la zone impactée du projet et les recommandations pour le maintien d'un habitat naturel de la faune et la flore et plus particulièrement du « lézard des murailles et le triton palmé » sur le site du lavoir

Vu le devis de l'entreprise, NATURE SUR MESURE de 67370 Hohfrankenheim, pour la réhabilitation du lavoir d'un montant de 52 830,00 € HT

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et représentés :

**DECIDE** la réhabilitation du Lavoir

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA REHABILITATION LAVOIR

TRAVAUX	MONTANT HT	AIDES PUBLIQUES	%	MONTANT HT
Réhabilitation du Lavoir	52 830,00	CEA	18.9	10 000 €
		Comcom patrimoine	18.9	10 000 €
		Région	18.9	10 000 €
		Fondation patrimoine	18.9	10 000 €
		<b>Fonds propres</b>	24.4	12 830 €
		<b>TOTAL</b>	100	52 830 €

**APPROUVE** le **planning** des travaux de **septembre 2025 à juin 2026** dès accord des subventions

**AUTORISE** le maire à faire les différentes demandes de subventions

**AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## 3. Objet : Signature d'une convention avec la fondation du patrimoine

Le nouveau cimetière de Wintzenheim se trouve à l'extérieur du village au lieu-dit Stephansgaessel. Il a été créé au 19 -ème siècle pour pallier au manque de place du cimetière dans l'enclos du temple protestant au centre du village. Sa particularité consiste dans la répartition par confession, catholique et protestant. Il accueille depuis 1957 le monument aux morts.

Son mur d'enceinte pour sa partie la plus ancienne est en moellons calcaires issus des carrières de grès de Wintzenheim ou Kuttolsheim, Ce mur est recouvert d'une couvertine en grès des Vosges. Le mur d'enceinte de son extension sur la partie sud, est réalisé en briques rouges venant probablement de l'usine LANTER de Hochfelden

L'état général des murs s'est beaucoup détérioré ces derniers temps. Seul le mur situé à l'angle Nord-Ouest est en bon état et sera maintenu. Des éboulements ont été constatés ainsi que des risques d'éboulement sur d'autres parties du mur.

On constate déjà une érosion importante du jointolement qui risque de s'accélérer avec les pluies. Le déchaussement des pierres du mur favorise les risques d'éboulement. D'autre part, les fondations du mur ont été minées par la présence d'infiltration d'eau et de la végétation. Le mur présente un "ventre" important qui menace un éboulement imminent.

Vu la délibération N° 2024-31 du 18/10/2024 actant la réhabilitation du mur d'enceinte du cimetière

Vu la possibilité de faire appel à des dons de particuliers et d'entreprises avec l'appui de la Fondation du Patrimoine, organisation privée reconnue d'utilité publique en France, dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français.

Il est proposé d'organiser avec elle une collecte de dons pour abonder le budget conséquent de ce chantier, à collecter des dons pécuniaires, collecte effectuée auprès de particuliers et d'entreprises.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Vu le projet de convention de financement présent en annexe.

Considérant la volonté de la commune de réhabiliter ce mur d'enceinte du cimetière de Wintzenheim-Kochersberg

Considérant la nécessité de rechercher des fonds pour financer cette restauration

Considérant la nécessité pour la Fondation du Patrimoine de disposer d'une convention de collecte de dons avec la commune de Wintzenheim-Kochersberg pour pouvoir participer aux collectes et signer les conventions de mécénat avec les entreprises et particuliers mécènes,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

**DÉCIDE** d'approuver le lancement d'une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine à destination des particuliers et des entreprises relatives au financement des travaux de restauration du mur du cimetière

**AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée par la Fondation du Patrimoine

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

